

ANNEXES

1) Extrait de la Revue « Le Pays d'Auge » n°3-2014, relatif aux bombardements sur Dives-sur-Mer en 1944:

29 mai à 0h30 : bombardements par avions. Chutes de 4 bombes à 200m du passage à niveau, route de Caen. Un immeuble complètement ruiné, plusieurs endommagés. 1 blessé.

8 juin à 3h50 : bombardement par avions. Chute d'une bombe de très gros calibre rue d'Hasting, à 150m du bureau de poste en se dirigeant vers Houlgate. Un immeuble à usage de commerce complètement rasé, plusieurs maisons et l'école maternelle partiellement détruites, une conduite d'eau coupée. Nombreux dégâts dans le voisinage.

Également, à la même heure dans le secteur, 5 bombardements par avions. Chutes de nombreuses torpilles à ailettes. Nous avons relevé 46 points de chutes, rues du Port et Pierre Loti. Dégâts matériels sérieux. Perforation de nombreuses toitures, portes et fenêtres.

Le même jour, à 6h30, chute d'un avion anglais abattu par la D.C.A. allemande, rue G.Landry, à proximité de la rue du Port. Deux maisons incendiées complètement, deux autres partiellement. Les pompiers font la part du feu étant donné la cause de l'incendie, alimentée par l'essence des réservoirs de l'avion. A 7h30, ils sont maîtres du feu et noient les décombres.

Le service de la D.P. retire des décombres : 2 brûlés graves qui ont survécu à leurs brûlures, le cadavre calciné du pilote anglais, le corps du locataire, (M.Lasica atrocement brûlé), le corps d'un étranger (Tchécoslovaque) et dans l'immeuble voisin les corps de la famille Corbet –père, mère et deux enfants– écrasés et brûlés.

Le 11 juin à 10h05 : bombardement par 2 avions allemands qui lancent 3 bombes, 1 rue Saint-Eloi dans les Cités blanches et 2 dans le Cottage Divais à proximité du canal de dérivation de la Dives. La première bombe détruit complètement un pavillon de 12 pièces et partiellement 4 autres. Tués : 12 personnes, les autres sont blessées, dont l'une décédera ultérieurement. Les deux autres bombes causent des dégâts matériels à une maison dans le Cottage. Une autre bombe tombe au-delà des Cités Neuves près de la voie de chemin de fer, aucun dégât.

Le 12 juin vers 15h30 : diverses chutes de bombes dans le quartier du petit Port, sur l'usine de la C.G.D.C. [Compagnie Générale du Duralumin et du Cuivre], une toiture et un

mur défoncés rue G.Landry dans un jardin, et rue du Port, autour de la propriété Ruthemburg. Aucun accident n'est signalé, ainsi que dans la rue des frères Bisson.

Le 12 juin vers 5h : 1 obus chez M. Jacot, rue Bethmont, aile de maison abattue. Plusieurs dans la gare Dives–Cabourg, dont une sur le seuil de la porte de distribution des billets. Un autre sur une maison des Cités de l'usine, rue du Chemin de fer. Dégâts matériels, pas de blessé.

***Le 14 juin** vers 17h : chutes d'obus de gros calibre sur la route reliant Dives à Houlgate. Près de la grue du port, 1 derrière l'hôtel Pfeffer, 1 rue du Port, 1 rue des Bains.*

***Le 15 juin** à 15h30 : bombardement du Pont du canal, route de Caen. Points de chutes de 3 bombes en amont du pont derrière la propriété de M. Morin, rue Foucher de Careil. Maison éventrée et nombreux dégâts dans les environs. 7 blessés.*

De 20h à 20h30 : nombreuses chutes d'obus sur les châteaux de Foucher de Careil et Sarlabot. Puis, en direction de la ferme de Saint-Cloud et aussi rue du Port, près du monument. Conduite d'eau coupée à cet endroit.

***Le 16 juin** vers 17h : mitraillage d'un camion allemand route de Caen et rue E.Loutrel ; puis bombardement du pont reliant Dives à Cabourg. La maison où loge M.Jobin, percepteur, est détruite, route de Caen près du passage à niveau. 2 morts, 5 blessés.*

***Du 16 au 21 juin** : le pont de Cabourg est plusieurs fois attaqué par les bombardements anglais qui ne réussissent pas d'ailleurs à le détruire. Par contre, la route est partiellement défoncée, ainsi que la voie ferrée. Le transformateur est sérieusement touché et de nombreuses bombes tombent dans les jardins avoisinants. La cidrerie Doneman, la distillerie Blanchard et les immeubles proches ont souffert beaucoup. Pas d'accident de personne. Gros travail pour la remise en état de la route exigée par les Allemands.*

***Le 21 juin** à 19h : bombardement de la ville par la marine anglaise. Nous relevons 9 points de chutes d'obus au sein de la ville, notamment sur l'église, la salle des fêtes, les halles, dans les jardins du Cottage Divais et des H.B.M. [Habitations à bon marché] tuant une femme sur Foucher de Careil et en blessant trois autres.*

***Du 21 au 27 juin** : bombardement par la marine anglaise des fortifications allemandes sur Foucher de Careil, Sarlabot, Mont-dit-Mont et Grangues. Les coups courts tombent sur les prairies situées en contre-bas, notamment sur la route de Dozulé. Nombreux bestiaux tués.*

Plusieurs bombes tombent dans les jardins du Cottage sans éclater. Peu de dégâts au cours de cette période.

Le 28 juin : nouveau bombardement par la marine anglaise. Divers obus tombent entre la voie ferrée et les cités, puis dans le stade et un sur la buanderie au 17, rue des Brocs. Dégâts matériels, pas de blessé.

Du 28 juin au 1^{er} juillet : bombardements intermittents des positions allemandes situées sur les hauteurs de Dives.

Le 1^{er} juillet de 16h15 à 18h : arrosage par des batteries de terre et de mer des prairies longeant la rivière et la voie ferrée entre le pont de Cabourg et la chaussée de Varaville. De nombreux obus éclatent autour des citées au-delà du stade. Un enfant de 11 ans est tué, un autre blessé.

Du 1^{er} au 5 juillet : accalmie.

Puis le 5, vers 19 heures, bombardement intense des positions allemandes sur les hauteurs de Foucher de Careil. 5 obus de gros calibres tombent dans le cimetière, bouleversant une dizaine de tombes. Le mur du cimetière est endommagé.

Le 6 juillet de 18h à 18h30 : bombardement de l'usine par un monitor anglais. 12 obus de très gros calibres (prénommés 380) occasionnent de très graves dégâts dans les différents ateliers. Dans la journée, le chemin de Bernières reliant la route de Dozulé à la route de Lisieux est coupé par une bombe. Pas d'accident.

Du 6 au 17 juillet : la marine anglaise contreat les batteries allemandes vers Grangues et Brucourt. De nombreux obus tombent dans les prairies tuant un bon nombre de bestiaux et coupant la conduite d'eau à plusieurs endroits. Le service des eaux de la D.P. répare sous les bombardements. La population n'aura pas à souffrir du manque d'eau pendant cette période, grâce au dévouement des membres de la D.P. chargés de ce service.

Le 17 juillet : évacuation de la ville, **sauf 56 hommes et femmes autorisés à rester par les autorités d'occupation et qui seront coupés de toutes relations extérieures jusqu'en août où les Canadiens et les Belges pénétreront dans Dives.**

Antérieurement à ces événements, la ville de Dives a subi l'inondation causée par l'obstruction du canal de dérivation par les Allemands. La moitié de la récolte des jardins ouvriers fut perdue de ce fait.

Avant leur départ, les Allemands firent sauter tous les ponts entre Dives et Cabourg et sur le canal du Cottage Divais, route de Caen, avenue Secrétan, rue G.Landry, rue des

frères Bisson, le pont du chemin de fer ainsi que la gare et le quai appartenant à la C.G.D.C.

Période du 17 juillet au 21 août : destruction de tous les ouvrages. Pont sur le canal de Dives, pont du chemin de fer, rue du quai, vannage de sécurité protégeant la ville des inondations. Dans la période où l'inondation a eu lieu, une grande partie de la ville a souffert. Les cultures potagères ont été détruites privant ainsi la population de la ville de légumes. La destruction des ouvrages a entraîné la démolition des habitations voisines ainsi que des dégâts importants dans le voisinage.

Les Allemands firent aussi sauter la digue de Dives en amont du pont de Cabourg, à la hauteur des jardins ouvriers de l'usine, ainsi que la vanne du canal, occasionnant de ce fait l'inondation totale de la ville au début de septembre. Toutes les récoltes (35 ha environ) furent anéanties, causant une forte disette parmi la population.

Durant tous ces événements, tout le personnel de la Défense Passive fut tenu en alerte constante et opéra toutes les opérations de sauvetage, déblaiement des immeubles sinistrés, lutte contre l'incendie, garde et soin aux blessés et aux morts. Les inhumations de ces derniers furent opérées également par les membres de la D.P. et entièrement aux frais de la municipalité.

2) Extrait de la Revue « Le Pays d'Auge » n°3-2014, relatif à la Libération de Cabourg–Houlgate :

À la libération, Houlgate avait encore la majorité de ses habitants, Dives et Cabourg évacuées, sur ordre allemand, étaient à peu près désertes.

Rapport du capitaine Antoine Tessier après l'évacuation du 17 juillet 1944 : « Malgré mon insistance, je ne fus pas désigné pour rester ni par la municipalité ni par les services de l'hôpital. Par la suite, je fus toléré à l'hôpital grâce à mon adjoint le lieutenant Allotte, ce qui me permit de surveiller les Allemands, mais il ne restait plus de membres actifs.

Évacuation totale le 17 août

Après un départ officiel le soir, à 20h30, je revins à Cabourg le lendemain matin à 9h retrouver de bons amis restés eux aussi volontaires malgré les risques d'être traités comme espions, c'étaient MM. Martin, Boulanger, Gontier (Service de l'eau et du gaz), Bulot, directeur de la D.P. ; Dieudonné et trois jeunes cachés chez Mme Delaunay, MM. Périllaud Henri, Deguignet Hervé, Delaunay Roger et leurs familles, le lieutenant Allotte et moi-même, vivant cachés en surveillant les Allemands. Nous étions au courant des

mouvement de ceux-ci par un Allemand que nous avons pu convaincre de nous servir pour avoir la vie sauve, un Autrichien Kittler (chef de la Kommandantur de Cabourg). Le dimanche 20 août, je fus informé à 21h que les soldats ne quitteraient Cabourg qu'après 21h30 et que les Anglais étaient signalés sur la route de Caen, mais comme chaque fois, ils repartaient assez loin pour attirer les Allemands dans le piège. Nous passâmes une partie de la nuit à écouter les troupes, 700 environ ; 5 grosses explosions furent entendues jusqu'à 1h30.

À 6h30, une visite rapide de Cabourg fut faite avec M.Bulot, sans rencontrer de soldats. Nous avons indiqué un endroit à l'Allemand qui avait tenu parole en évitant les destructions de la poste et des câbles. Il nous remit ses armes, mais il ne pouvait nous affirmer qu'il n'était pas resté de soldats isolés ou même de petits groupes à la villa Ferdinande et vers le champ de courses, le long de la Dives (il y en avait après 4h30 faisant des signaux avec des fusées ainsi que dans Dives) et qu'il était possible qu'une batterie au Nord de Dives était susceptible de tirer sur Cabourg avec des éléments restés de l'autre côté de la rivière après la destruction du pont. Faits confirmés par un guetteur, M.Lemesle de Dives à 6h30 : des postes de mitrailleuses étaient installés dans les jardins derrière l'Hôtel de la Gare et tiraient encore.

À Cabourg, entre 8h et 10h du matin, du matériel allemand, des munitions et 3 vélos avaient été déposés à l'angle de la route de Caen et du jardin de l'église. Il avait été convenu avec les Canadiens parachutistes que leur arrivée près de Cabourg serait signalée par des salves de trois fois trois coups de fusil, mais les Belges prirent le secteur dans la nuit et ils ignoraient cela. L'ensemble de Cabourg ayant été visité de nouveau avec 5 amis, je décidais de hisser le drapeau français, que j'avais caché sur la mairie, à 8 heures en présence de 3 conseillers municipaux restés à Cabourg et à qui je remis le soin de reprendre librement la ville débarrassée des Allemands et de saluer le drapeau français.

Je décidais de partir sur les lignes en tenue de capitaine avec un fusil. À ce moment, 2 hommes de Houlgate, dont M. Lemoine, vinrent nous informer qu'Houlgate était libre, mais sans pouvoir indiquer si, dans Dives, de l'autre côté du pont, il y avait des isolés allemands, ni sur les hauteurs du nord de Dives. Nous ayant informés que des habitants de Houlgate allaient peut-être descendre, je leur demandais de prévenir M.Pillu, maire de Houlgate ainsi que M.Marcotte, secrétaire de mairie de Cabourg, afin que les civils attendent la confirmation de la sécurité dans Cabourg. Un autre volontaire de Houlgate vint nous rejoindre ; je décidais de faire sonner les cloches de l'église et de partir avec un drapeau blanc et un drapeau français. À un kilomètre, nous fûmes arrêtés par des coups de fusil, nous avons crié que nous étions français et, à travers les mines, nous nous

rencontrâmes avec les Belges à qui, aussitôt, des renseignements furent donnés pour aller au plus vite occuper Dives et Houlgate. »...

3) Permis de séjour de Jeannine Lemesle, délivré par la kommandantur

STANDORTKOMMANTUR
DIVES-SUR-MER

Aufenthaltsgenehmigung Nr.
Permis de séjour

Herr
Mr.
Frau geb. *Banil 1924*
Mme né le
Frl. *Lemesle Jeannine*
Melle
in *Cabourg* ledig.....
à célibataire
verheiratet
marié

Beruf..... ist berechtigt, sich in
Profession est autorisé à séjourner

eigenhandige Unterschrift des Inhabers
signature du titulaire

in den geraumten Gemeinden Cabourg-Dives
aufzuhalten
dans les communes évacuées de Cabourg-
Dives.

Dieser Ausweis gilt nicht als Personalausweis
Cette pièce n'est pas valable comme pièce
und ist nur Verbindung mit der Identitätskarte
d'identité elle doit être accompagnée de la
gültig; er berechtigt nicht, sich ausserhalb
carte d'identité; elle n'autorise pas à séjour-
der Stadt Cabourg-Dives aufzuhalten.
ner en dehors de Cabourg-Dives

Der Standortkommandant.
Bagny
Oberleutnant und Standortoffizier

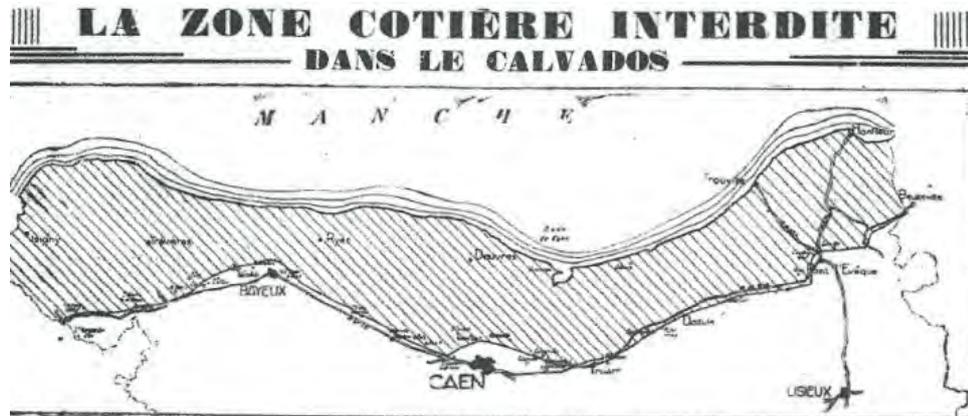
POUR LE MAIRE,
L'Adjoint
[Signature]

MARIE DE DIVES-SUR-MER
ICALVADOSI

4) Laissez-passer pour accéder à la zone côtière interdite

<p align="center">DÉPARTEMENT DU CALVADOS</p> <p align="center">ATTESTATION</p> <p>(Instructions de la Feldkommandantur 723 du 23 Octobre 1941 et du 22 Mai 1942, concernant la zone côtière interdite).</p> <p>Je soussigné, Commissaire de Police de la Ville de Dives-sur-Mer (Calvados), certifie par la présente, que :</p> <p>M^{ademoiselle} <u>Henriette Lemest Jeanine</u> Née le <u>8 Avril 1924</u> à <u>Coabourg</u> Dépt <u>Calv</u> a son domicile / son séjour habituel depuis plus de six mois dans la ville de Dives-sur-Mer, rue <u>des Haies</u> du département du Calvados.</p> <p>La présente attestation n'est valable que si elle est jointe à la carte d'identité N° <u>2260</u> Délivrée le <u>8-5-1944</u> à <u>Dives-sur-Mer</u></p> <p>Celle-ci permet de pénétrer dans la zone interdite des Départements du CALVADOS, de la MANCHE, de l'EURE et de la SEINE-INFÉRIEURE. A Dives-sur-Mer, le <u>21 Juin 1944</u> Le Commissaire de Police, <u>H. Royet</u></p> 	<p align="center">DEPARTEMENT CALVADOS</p> <p align="center">BESCHEINIGUNG</p> <p>(Erlaß über Küstensperrezone der Feldkommandantur 723 vom 23 Oktober 1941 und vom 22 Mai 1942. - Tgb. Nr 5.477/41).</p> <p>Ich, unterzeichneter Polizeikommissar von Dives-sur-Mer (Calvados), bescheinige hiermit, dass :</p> <p>Henriette <u>Henriette Lemest Jeanine</u> geb. am <u>8 April 1924</u> in <u>Coabourg</u> Dép <u>Calv</u> seinen Wohnsitz / seinen gewöhnlichen ; Aufenthalt seit mindestens sechs Monaten - in der Gemeinde Dives-sur-Mer, rue <u>des Haies</u> im Departement Calvados hat.</p> <p>Diese Bescheinigung hat nur Gültigkeit in Verbindung mit der Identitätskarte N° <u>2260</u> Ausgestellt am <u>8-5-1944</u> vom <u>Dives-sur-Mer</u></p> <p>Diese Bescheinigung berechtigt zur Einreise in die Küstensperrezone der Departement CALVADOS, la MANCHE, EURE und SEINE-INFÉRIEURE. In Dives-sur-Mer, den <u>21. Juni 1944</u> Der Polizeikommissar, <u>H. Royet</u></p> <p>21 JUIN 1944</p> 
--	---

5) Plan de la zone interdite par les Allemands et avis des autorités allemandes sur l'obligation de posséder un laissez-passer pour pénétrer en zone interdite côtière

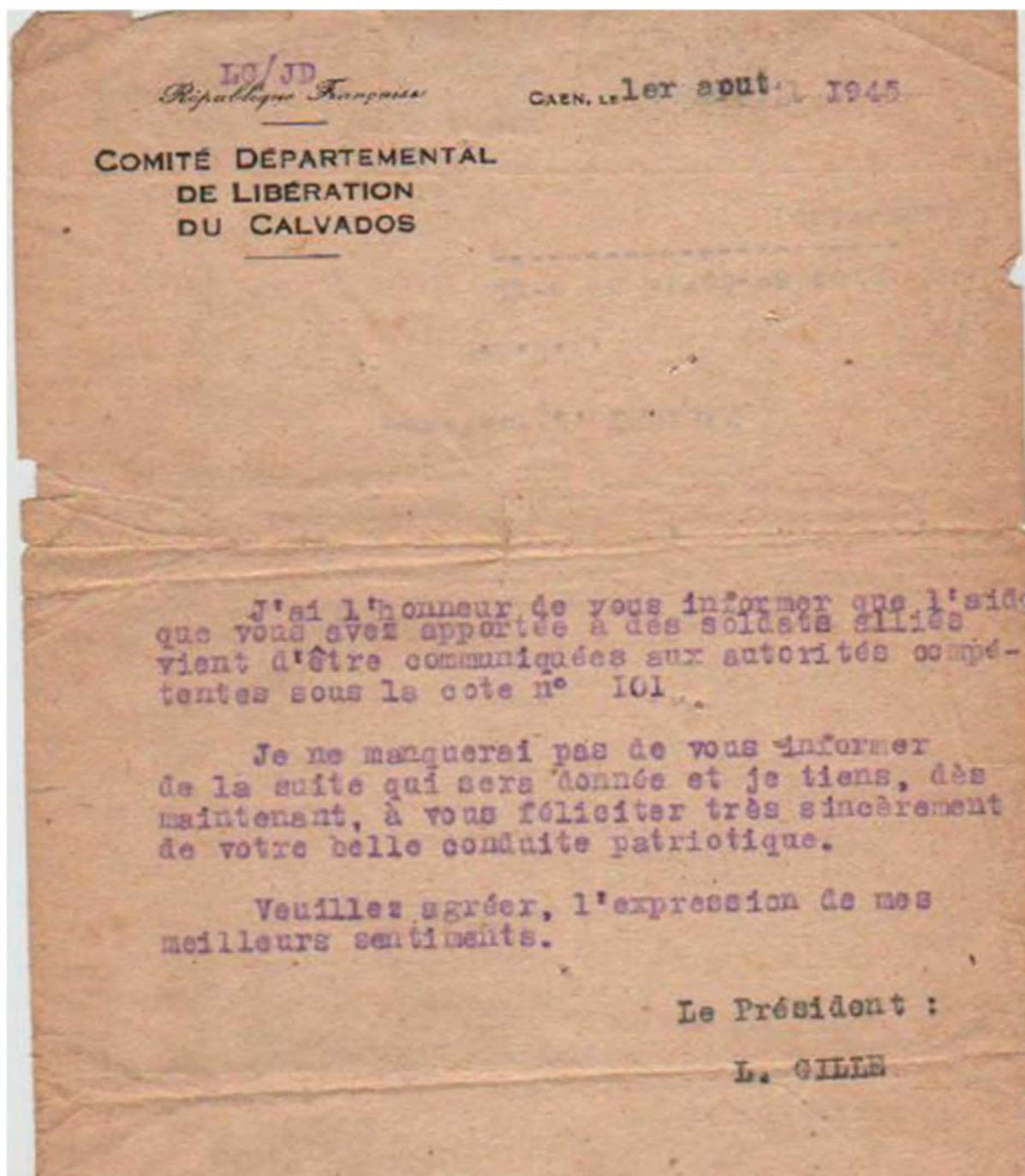


Zone côtière interdite

Il est rappelé que les personnes désirant désormais pénétrer dans la zone côtière interdite devront être munies d'un laissez-passer spécial, délivré par les autorités d'occupation pour une localité déterminée et pour un court délai, lorsque le voyage sera motivé pour des raisons impérieuses et dans des cas particulièrement urgents. Les questions de convenances personnelles ou de famille, etc., ne justifiant pas la délivrance d'une autorisation et ne sont pas susceptibles d'être retenues.

Dès le début de leur installation dans le Calvados, les Allemands avaient verrouillé l'accès aux littoraux dont ils avaient peu à peu, après l'échec de la Bataille d'Angleterre, entrepris la fortification.

6) Courrier du Comité départemental de la Libération du Calvados, adressé à Joseph Lemesle le 1^{er} août 1945



7) La maison Lemesle, rue des Usines (devenue ensuite rue de la Libération)



Photo prise avant la guerre

De chaque côté de la porte de gauche, les panneaux publicitaires des sociétés d'assurances, dont Joseph LEMESLE s'occupait, en plus de son travail aux chemins de fer : « Assurances Mutuelles de Normandie, Winterthur et La Populaire ». *Les plaques d'assurances avaient été retirées avant le conflit, car Joseph avait arrêté ce travail*

La porte de droite était l'entrée des « bains-douches ». *L'activité des bains-douches avait été vendue à Monsieur ROPHE juste avant la guerre, pour équiper la colonie de vacances. Le matériel avait été démonté par des soldats français en bleu horizon (anciens rappelés)*

8) Attestations de la mairie d'Hermanville concernant les deux villas réquisitionnées par les Allemands

MAIRIE D'HERMANVILLE-SUR-MER

Vous êtes informé que, par ordre des Autorités Allemandes, votre immeuble dénommé Joseph, situé HERMANVILLE-sur-MER est déréquisitionné depuis 31/8/41 est ~~encore réquisitionné~~ - non occupé - réservé depuis le _____

Monsieur Lemesle Place de l'Ancienne Gare - Dives sur Mer (Calvados)
Hermanville-sur-Mer, le 2 NOV 1942 194

Le Maire,
Chelou

... Dépendance - Ind. B. Guérou - Tel. 15

MAIRIE D'HERMANVILLE-SUR-MER

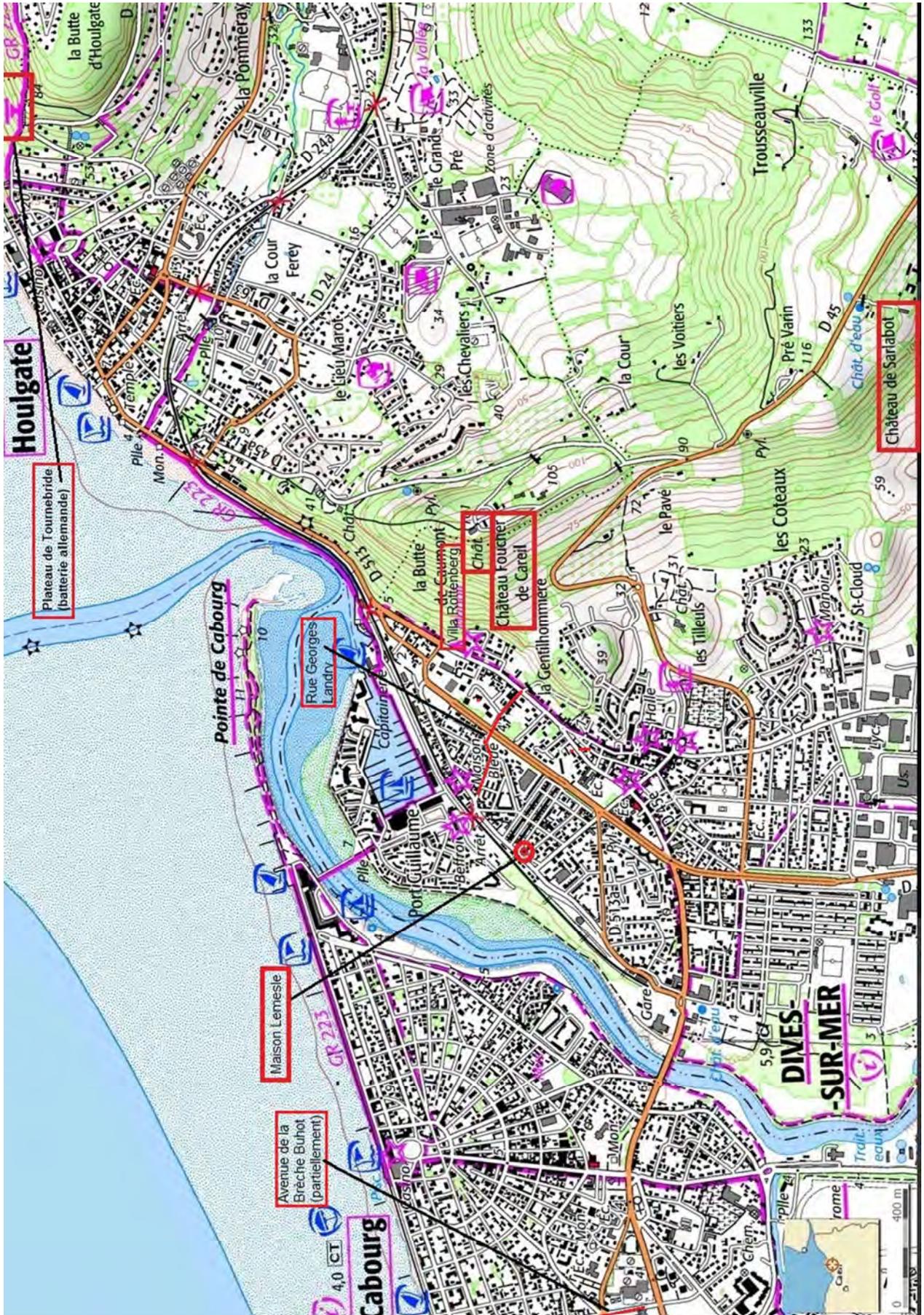
Vous êtes informé que, par ordre des Autorités Allemandes, votre immeuble dénommé Jeanine, situé HERMANVILLE-sur-MER est déréquisitionné depuis 10/3/42 est ~~encore réquisitionné~~ - non occupé - réservé depuis le _____

Monsieur Lemesle Place de l'Ancienne Gare - Dives sur Mer (Calvados)
Hermanville-sur-Mer, le 2 NOV 1942 194

Le Maire,
Chelou

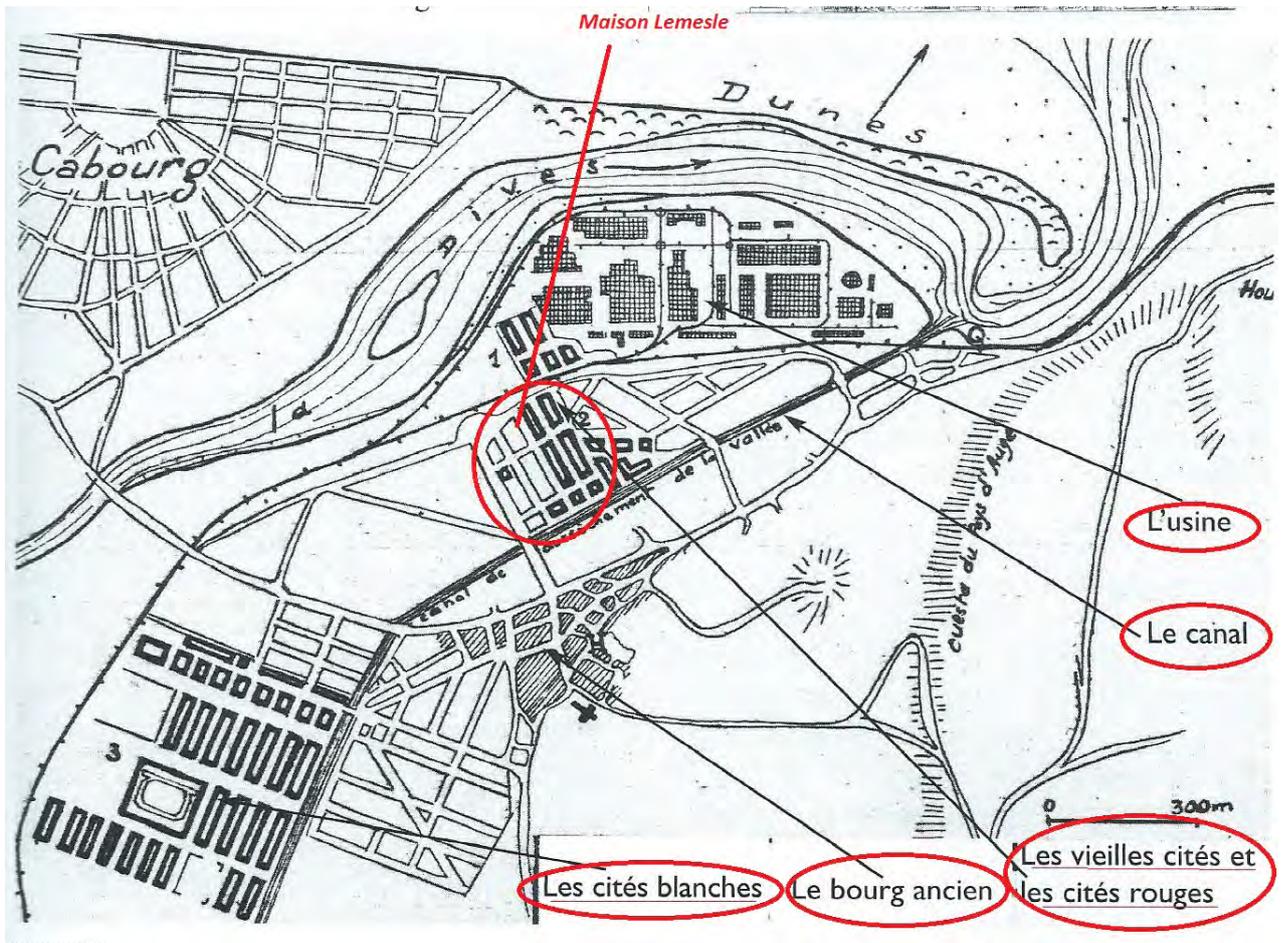
... Dépendance - Ind. B. Guérou - Tel. 15

9) Plan de Dives-sur-Mer et ses environs

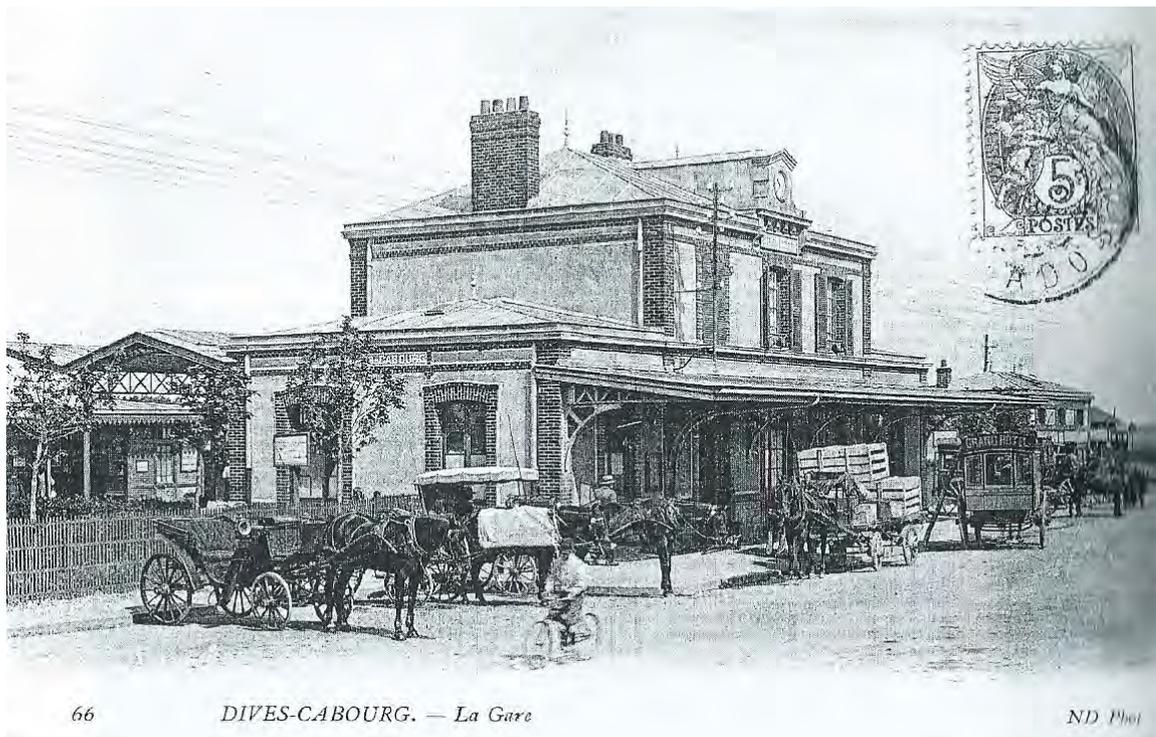




11) Plan des cités de l'usine



12) La gare de Dives-Cabourg



13) La Résistance à Dives–Cabourg

Zéro-France est une antenne en France d'un réseau d'origine belge, le réseau Zéro, fondé en juillet 1940 par Fernand Kerkhofs, directeur du service information du holding financier belge Brufina, avec William Ugeux, Louise de Landsheere et quelques amis.

Le réseau Zéro-France est cofondé en juin 1942 dans le Nord de la France par un capitaine de la Première Armée belge membre du SIS¹⁰, Gérard Kaisin, et par un industriel français, Paul Joly.

Zéro-France se développe logiquement sur le Nord de la France puis s'émancipe sur la Normandie, la Région parisienne et les Pays de Loire. Le réseau est divisé en sous-réseaux et en secteurs : Joly prend la direction du sous-réseau Nord et Kaisin celle du sous-réseau Paris qui comprend douze secteurs dont le secteur Calvados. Après l'arrestation de Joly en juillet 1943, Kaisin prend le commandement de l'ensemble du réseau et confie celui du sous-réseau Paris à Louis Roussel dit "Sahara".

Le secteur du Calvados est créé à partir d'octobre 1943 par Aimable Lepeu (41 ans en 1940), pharmacien à Dives-sur-Mer, qui en devient le chef, suite à sa rencontre avec Roussel. Il se développe considérablement dans la région Dives-Cabourg et devient le principal réseau de Résistance implanté dans cette région durant la Seconde Guerre mondiale. Aimable Lepeu a sous ses ordres directs quatre lieutenants, chacun responsable d'un petit nombre de résistants : le garagiste Pierre Dupont (35 ans en 1940, mécanicien garagiste à Cabourg); Marius Tréfouel (26 ans en 1940, cheminot à Deauville); Fernand Fanneau (37 ans en 1940, menuisier à Villers-sur-Mer) et Pierre Thieulle (59 ans en 1940), ancien receveur des postes de Cabourg.

L'activité essentielle des résistants du réseau est l'observation et la collecte de renseignements sur le Mur de l'Atlantique et les mouvements de troupes allemandes, renseignements précieux transmis à l'IS. Le réseau est en parallèle un réseau d'évasion au service des aviateurs alliés abattus¹¹ et de jeunes réfractaires au STO.

Le réseau est contraint de cesser ses activités quelques semaines avant le Jour J car il est démantelé au printemps 1944 par la Gestapo, efficacement secondée par des collaborateurs locaux.

Le démantèlement du réseau Zéro-France (Mars et avril 1944)

Le réseau Zéro-France connut une fin tragique dans le Calvados, la plupart de ses membres furent arrêtés, puis torturés et déportés en Allemagne ou en Autriche, principalement dans les camps de Sachsenhausen, Mauthausen et Neuengamme.

¹⁰ Secret Intelligence Service

¹¹ Joseph Lemesle aidera à « passer » des aviateurs qui étaient cachés chez un de ses amis.

Dans la région de Dives–Cabourg, le réseau fut démantelé par les Allemands peu avant le Débarquement, dans des conditions qui restent obscures encore aujourd'hui. Ce démantèlement eut lieu à la suite d'arrestations opérées surtout aux mois de mars et avril 1944.

La capture de Raymond Romy, mécanicien automobile, vers le 22 mars 1944 semble être à l'origine du démantèlement. Il est arrêté pour vol de cartes d'alimentation et emprisonné sans que les Allemands ne soupçonnent son appartenance au réseau. Cependant, ces derniers font le rapprochement entre ce vol et l'existence probable d'un réseau de Résistance dans la région. Suite à une enquête, les Allemands apprennent l'existence d'Aimable Lepeu, chef du réseau et se rendent à son domicile le 25 mars 1944. Après une fouille minutieuse de son appartement, les policiers trouvent la cachette où Lepeu dissimule ses documents. Or, parmi ces papiers se trouve la liste des noms des membres du réseau. Aimable Lepeu l'avait constituée afin de pouvoir témoigner de l'engagement de ses hommes dans la Résistance. Tombée entre les mains des Allemands, cette liste provoque une véritable hécatombe. De nombreuses arrestations sont opérées en quelques jours. Seize membres de Zéro-France sont arrêtés lors de la première vague dont Marius Tréfoüel, Pierre Dupont et Léon Tardy (40 ans en 1940, cultivateur à Grangues), bras droits d'Aimable Lepeu.

Une seconde vague d'arrestations est menée à partir du 12 avril 1944 et concerne treize autres résistants du réseau. Quelques arrestations plus tardives ont lieu, notamment au mois de juillet 1944¹².

Le réseau Zéro-France est implanté essentiellement au Nord-Ouest du département, le long de la côte fleurie

Les deux groupes importants sont implantés à Dives-sur-Mer et Cabourg. Des groupes de moindre importance existent à Deauville et Villers-sur-Mer ainsi que vers l'intérieur du Pays d'Auge.

Le nombre de résistants caennais est aussi important car Caen, chef-lieu du département, est un relais incontournable pour la transmission de renseignements.

¹² Dont Fernand Mannoury, ami et collègue de Joseph Lemesle

14) Attestation du Capitaine Tessier (voir dans annexe 2 son rapport concernant la libération de Dives)

Mr TESSIER, Capitaine de Réserve du Génie de la Brigade Mixte Cie B.M.2. membre de la Résistance de la Région de Dives-Cabourg. Certifie que Mr Lemesle Employé de la S.N.C.F. s'est mis à ma disposition depuis le début de 1942, pour une aide effective contre l'occupant, ainsi que ses collègues de la Gare de Dives, pour entraver dans la mesure du possible, le fonctionnement des services de la Gare.

Mr Lemesle m'a offert de me cacher dans une période critique, après l'évacuation de Cabourg; est resté volontairement à Dives en liaison avec moi malgré les dangers et représailles pour lui et sa famille, après l'expulsion forcée de tous les habitants de Dives. Mr Lemesle a facilité le passage de la Dives, à la première patrouille que j'avais orientée vers sa demeure le 21 Août 1944 à 11 heures du matin. De nombreux brassards de résistants avaient été fabriqués chez lui bien avant la Libération de la Région.

Cabourg le 10 Novembre 1944

